

Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen

DÉLIBÉRATION 2025.12

Le mercredi huit octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis en mairie de BOOS sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX.

ETAIENT PRESENTS :

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

AMFREVILLE LA MIVOIE : M. Hugo LANGLOIS (Titulaire) ; Mme Corinne GOBIN (Suppléante)
BELBEUF : M. Jean-Guy LECOUTEUX (Titulaire)
BOOS : M. Bruno GRISEL (Titulaire) ; M. Thierry BOURRELIÉ (Suppléant)
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE : M. Bruno GUILBERT (Titulaire) ; M. Thierry LARIDON (Suppléant)
LE MESNIL-ESNARD : M. Jean-Marc VENNIN (Titulaire) ; M. Xavier JEAN (Suppléant)
MESNIL RAOUL : Mme Agnès FEUGERE (Suppléante)
QUEVREVILLE-LA-POTERIE : M. Benoît HUE (Titulaire)
SAINT-AUBIN -CELLOVILLE : M. Maxime DEHAIL (Titulaire)
YMARE : Mme Ingrid BONA (Titulaire)

Nombre de procurations : 0

Excusés :

MONTMAIN : M. Cyril MIRIANON (Titulaire)
MESNIL-RAOUL : M. Emmanuel GOSSE (Titulaire)

Participant sans voix délibérative :

MONTMAIN : M. Aymeric BAUDEL (Maire)

Secrétaire de séance : Ingrid BONA

DELIBERATION N°2025.12 – Secrétariat administratif du SICAPER

Afin d'effectuer les démarches administratives du SICAPER, à savoir :

- Elaboration des budgets,
- Suivi budgétaire et paiement des factures,
- Elaboration du DOB,
- Enregistrement et transmission des éléments comptables,
- Convocation et ordre du jour des séances,
- Elaboration des PV, enregistrement et publication,
- Suivi de la DSP et relation avec O'CAPE (groupe RecréA),
- Suivi des éventuels marchés à venir
- Etc...,

il est nécessaire de s'organiser et de pérenniser nos choix, pour se faire, il est proposé de recruter un agent à mi-temps affecté à une commune sur la base d'un rédacteur dont le financement serait inclus dans le budget du SICAPER.

Le cout prévisionnel de ce recrutement peut être estimé de l'ordre de 20.000 euros charges incluses. Ce projet d'organisation est adopté à l'unanimité, les modalités de transfert restant à définir ultérieurement.

La commune de Franqueville Saint Pierre accueillera ce nouvel agent et prendra en charge les démarches administratives sus-visées et les refacturera au SICAPER.

Au titre de l'année 2025, tout comme pour les années précédentes, les fais supportés par la commune de Belbeuf seront refacturés au SICAPER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Belbeuf, le 8 octobre 2025.

Le Président,

Jean-Guy LECOUTEUX



A large, stylized handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right.

Délibération adoptée le 08/10/2025 à BELBEUF

Nombre de votants : 9

A l'unanimité - Vote pour : 9 / Vote contre : 0 / Abstention : 0